



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

néphrologues

Question écrite n° 23880

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la formation des médecins néphrologues. En effet, les médecins néphrologues sont appelés à suivre les patients présentant une pathologie rénale, mais aussi et surtout à assurer dans les hôpitaux l'hémodialyse indispensable pour les patients présentant une insuffisance rénale grave. Cette hémodialyse ne peut, bien entendu, pas être interrompue. Or, de nombreux postes en néphrologie sont aujourd'hui vacants (61 postes dans les hôpitaux publics). Cette vacance de postes semble liée à un manque de formation en nombre suffisant de néphrologues pour répondre aux besoins, mais aussi à une disparité entre les rémunérations offertes dans des cliniques et par diverses associations notamment l'Écho. Il lui demande donc quelles dispositions elle compte prendre pour permettre la continuité des soins dans les hôpitaux publics.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23880

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4349

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)